



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/01/2024**

**Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 15**

**Nombre de membres
en exercice : 15**

**Nombre de Conseillers
Présents : 12**

**Nombre de Conseillers
représentés : 3**

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 21h56

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 30 janvier, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 23 janvier 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier,

Excusés : Laurent Poncet, Marlène Benoit, Hervé LACROIX.

Absent :

Pouvoirs : Laurent Poncet à Alicia Berthier-Derose, Marlène Benoit à Gérard Dèque, Hervé Lacroix à Sandrine Boillot.

Secrétaire : Samuel Péridy.

DEMANDE DE SUBVENTION réaménagement RUE DU VILLAGE

CONVOCATION
LE 23 01 2024

M. le Maire présente le dossier de réaménagement de la Rue du Village, élaboré par le cabinet Colin.

AFFICHAGE LE

03 FEV. 2024

Ce dossier a été également suivi par les services du Département, qui ont émis un avis favorable.

Au stade de l'avant projet, les travaux sont estimés à 551 812,08 € HT, avec tranche conditionnelle.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 28 160,82 €, soit un coût total projet de 579 972,90 €

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, par 14 voix pour et 1 contre (Sandrine BOILLOT) :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement de la Rue du Village, phase 1, dont le montant s'élève à 579 972,90 € HT,

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

subventions :

Département OPSA	57 414 €
Amendes de police	8 276,25 €
Département C@P 25	60 000 €

certificats d'économies d'énergie :€

autres (indemnités d'assurances, dons et legs, ...) : €

emprunts : 0 €

fonds libres : 454 282 €

- sollicite en conséquence le soutien financier du Département (et éventuellement autres organismes),

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

